



ARIAC - HUMUS PAYS D'OC
contact@humuspaysdoc.fr
SIRET : 434 228 193 00042
N° déclaration d'activité : 91340487034



COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE

Du samedi 12 juin au samedi 26 juin 2021

QU'EST-CE QU'UN COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?	2
POURQUOI SUIVRE UN COURS DE PERMACULTURE AVEC HUMUS PAYS D'OC ?	2
QUEL EST LE PROGRAMME DU COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?.....	2
QUI SONT LES FORMATEURS ET INTERVENANTS ?	6
QUI L'ORGANISE ?	7
TARIFS.....	7
INFORMATIONS UTILES (durée, lieu, hébergement, repas, etc.).....	7
INSCRIPTIONS / QUESTIONS.....	9
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	9



QU'EST-CE QU'UN COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?

Le Cours Certifié de Permaculture (CCP, appelé « PDC » à l'international) est un cours répondant aux exigences internationales définies par les fondateurs de la permaculture. Au cours de cette formation sont traités l'ensemble des domaines indispensables à une conception en permaculture. Un travail de « design » permettra de mettre en œuvre les connaissances acquises.

Le CCP permet d'envisager de nombreuses solutions et de trouver beaucoup d'inspiration pour relever les défis présents et à venir sur nos lieux de vie et notre territoire. L'objectif d'un CCP est de permettre aux participants d'être en mesure de concevoir des projets d'aménagement durablement fertiles incarnant un mode de vie écologique, et intégrés dans leur environnement. Un certificat vous sera remis en fin de stage.

POURQUOI SUIVRE UN COURS DE PERMACULTURE AVEC HUMUS PAYS D'OC ?

Les particularités de nos Cours Certifiés de design en Permaculture sont :

- Une diversité de formateurs expérimentés qui sauront vous apporter le meilleur de leurs connaissances dans leur champ de compétence. L'idée étant de vous enrichir de différentes retours d'expériences et parcours personnels.
- Un programme intégrant des "ateliers dirigés" au cours desquels vous mettrez en pratique certains savoir-faire qui nous semblent indispensables dans votre future démarche de permaculteur. Ces ateliers sont réalisés en petits groupes et accompagné par des experts.
- Un programme modulable intégrant des ateliers facultatifs au cours desquels vous aurez l'opportunité d'approfondir les thématiques de votre choix, toujours encadrés par des formateurs expérimentés.

QUEL EST LE PROGRAMME DU COURS CERTIFIÉ DE PERMACULTURE ?

Horaires de la formation : 9h-12h30 /14h-17h30.

En dehors de ces horaires, une participation à la vie collective sera organisée, ainsi que des moments informels (approfondissement de certaines thématiques, gestion de la vie en groupe...).

Les soirs seront occupés selon un programme qui sera défini sur place et proposé par les participants qui proposeront de partager certaines de leur connaissance et savoir-faire, de diffuser des films, d'échanger sur leurs projets, etc. Des moments de célébration sont également prévus.

Ce programme intégrera une dimension de permaculture humaine (communication efficace, prise de décision, responsabilité de sa propre vie, sociocratie) qui sera enseignée et mise en pratique tout au long de la formation, à différents moments de la vie collective et des travaux en groupe.

L'originalité de ce CCP réside dans l'organisation d'ateliers pratiques dirigés et optionnels vous permettant d'affiner le contenu de votre formation conformément à vos attentes. Le détail des ateliers dirigés (obligatoires) et des ateliers optionnels (facultatifs) est listé à la fin de ce programme : ces ateliers étant réalisés en sous-groupes, ils auront lieu à des moments différents pour chacun.

- **Samedi 12 juin**

Matin

- ✓ **faire connaissance, s'organiser, comprendre les objectifs de la formation**

Présentation des participants. Présentation des objectifs et du déroulement de la formation. Organisation du stage. Mise en place des groupes de travail.

- ✓ **définir la permaculture, ses concepts de base et ses domaines d'applications**

Définition de la permaculture. Histoire et contexte. Concepts de base. Les principes et les éthiques, applications

Après-midi

- ✓ **atelier dirigé**

- ✓ **visite du site de Cantercel**

Observation méthodologique du terrain qui fera l'objet des exercices de design.

- **Dimanche 13 juin**

Matin

- ✓ **maîtriser le design en permaculture**

Méthodologie de design : descriptif des méthodes, sur papier, sur la carte et sur le terrain. Zonage, analyse sectorielle, interconnexion des éléments. Etudes de cas

Elaboration d'un « questionnaire client »

Après-midi

- ✓ **atelier dirigé**

- ✓ **travaux de groupe : les bases de la gouvernance**

- **Lundi 14 juin**

Matin

- ✓ **Distinguer les différents climats du monde et estimer les impacts du changement climatique**

Le climat : les grandes influences du climat. Principes de base de météorologie. Le changement climatique.

Les microclimats : prendre en compte différents facteurs (exposition, topographie, pente, aspect, orientation, zones de vent, gel, brouillard, les précipitations...) pour intégrer les éléments dans un design

Après-midi

- ✓ **travaux de groupe : les bases de la planification de projets**

- ✓ **atelier dirigé**

- **Mardi 15 juin**

Matin

- ✓ **Maîtriser les principes de base de la gestion de l'eau**

L'eau : principes de gestion de l'échelle du paysage à l'échelle individuelle.

Aménagements d'un terrain pour une gestion optimale de l'eau.

Après-midi

- ✓ **travaux de design : élaboration du questionnaire client**

- ✓ **atelier dirigé**

- Mercredi 16 juin

PAUSE

- Jeudi 17 juin

Matin

Comprendre les rôles de l'arbre dans les écosystèmes et connaître les principes de base de l'arboriculture

Les arbres : rôles de l'arbre dans les écosystèmes, comment les valoriser sur un terrain (de la haie brise vent à la forêt fruitière)

L'arbre en pratique : choix des essences, la stratification, le semis, la greffe, la taille, la plantation, l'entretien, les trognes

Après-midi

- ✓ Visite de la ferme du point clé
- ✓ visite d'une exploitation maraîchère bio

- Vendredi 18 juin

Matin

Créer et entretenir un sol vivant

Le sol : définition, pédogenèse, identification de la texture et de la structure.

Soins du sol : amendement, engrais, travail du sol, types de couvertures du sol

Après-midi

- ✓ travaux de design
- ✓ atelier optionnel

- Samedi 19 juin

Matin

Gérer durablement une production maraîchère

Présentation de méthodes différentes, avec diverses utilisations maximales des ressources du lieu. Résilience et adaptabilité d'une production maraîchère.

Mener une production vivrière et/ou une production commerciale.

Après-midi :

- ✓ Permaculture humaine
- ✓ atelier optionnel

- Dimanche 20 juin

Matin

Gérer les animaux dans un système permacole

Le pâturage tournant, rationné, rationnel, régénérateur, « naturel ». Le Carbon Farming.

Accueil et gestion des animaux : choix des espèces, le travail avec les animaux.

Après-midi

- ✓ travaux de design
- ✓ atelier optionnel

- Lundi 21 juin

PAUSE

- Mardi 22 juin

Matin

Optimiser l'utilisation des ressources énergétiques d'un système

Les différentes solutions pour une production autonome, économe et durable d'énergie

Bilan énergétique des productions végétales/animales.

Optimiser le bilan énergétique dans son quotidien, utiliser les technologies appropriées

Après-midi

- ✓ atelier optionnel
- ✓ travaux de design

- Mercredi 23 juin

Matin :

Construire durablement

Éco-construction et technologies appropriées : les défis pour l'intégration de nos habitats dans nos paysages. Habitat sain, à faible impact, isolation et inertie thermique, choix des matériaux et des techniques, maison passive, bio-climatisme

Visite commentée des constructions du site expérimental d'architecture de Cantercel

Après-midi

- ✓ travaux de design
- ✓ atelier optionnel

- Jeudi 24 juin

Matin

Appliquer les principes de permaculture en milieu urbain

Permaculture urbaine : « inspirons-nous des modèles naturels pour les villes de demain »

Présentation de Yan Parent application d'un parcours de vie permacole en milieu urbain

Après-midi

- ✓ atelier optionnel
- ✓ travaux de design

- Vendredi 25 juin

Matin :

S'inspirer d'initiatives concrètes autour de la permaculture

Présentation de plusieurs initiatives. Présentation de la dynamique des Humus Pays d'Oc

Finalisation des travaux de design

Après-midi

Présentation des travaux de design

- Samedi 26 juin

Matin

Envisager la suite

Comment continuer, s'inscrire dans le mouvement de transition à différentes échelles, être un acteur du changement ?

Remise des certificats

Après-midi : fin de la formation

Clôture informelle. Départs des participants.

ATELIERS DIRIGÉS

Identifier, interpréter et savoir utiliser les courbes de niveau d'un terrain : utilisation de différentes techniques de nivelage.

Comprendre et connaître les limites des principes de la permaculture : mise en situation des principes de la permaculture

Savoir analyser un sol : test à la bêche

ATELIERS OPTIONNELS

Différents ateliers pourront vous être proposés pour approfondir les thématiques de votre choix. Ces ateliers se feront en sous-groupe de travail en fonction des envies des stagiaires, il est donc possible que certains puissent ne pas avoir lieu pendant la durée de la formation. Ces ateliers seront animés par les formateurs présents pendant la formation : il sera donc aussi possible

d'organiser des ateliers non listés ci-dessous selon les compétences que vous aurez identifiées chez ces formateurs pour les approfondir en petit groupe. Voici la liste non exhaustive des ateliers qui pourront être organisés lors de cette formation :

- Atelier de cartographie
- Test de sol approfondis
- Etudes des micro-organismes du sol
- Aquaculture
- Taille d'arbres fruitiers
- Reconnaissance de porte greffes sauvages
- Ateliers de permaculture humaine
- Outils d'autodéfense intellectuelle
- Bases pour réaliser des études bibliographiques en autonomie
- Apiculture
- Permaculture urbaine
- Permaculture et modèles économiques
- Ateliers pratique d'écoconstruction
- Sortie plantes sauvages comestibles et/ou médicinales
- Faire ses propres graines

QUI SONT LES FORMATEURS ET INTERVENANTS ?

Formateur principal : Clément FLEITH, permaculteur diplômé. Clément est engagé dans le milieu de la permaculture depuis 2010, suite à de nombreuses expériences dans des fermes et rencontres de permaculteurs de différents pays. Depuis 2015, il est agriculteur à la ferme du point clé. Il est co-auteur du film « l'éveil de la permaculture » dont le tournage lui a permis de faire un tour de France de plusieurs fermes en permaculture et d'en rencontrer les acteurs.

Encadrants :

Jean Pablo Vezoli, animateur nature et permaculteur à la ferme du Cap de la Terre qui accueille de nombreux évènements et projets autour de la permaculture, de la construction simple et intelligente, de l'esprit low-tech et intégrant les bases du vivre ensemble

Rémi Dugué, biologiste à Institut de Recherche pour le Développement et à l'Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier

Intervenants ponctuels :

Ida Perez, consultante en coaching, formation, conseil, management d'équipe et accompagnement au changement, renforcement de la cohésion et de la coopération.

Jean-Pierre Campredon, architecte DESA, urbaniste, fondateur du site et de l'atelier d'architecture de Cantercel. Président de l'association Sens Espace Europe.

Pierre-Yves Petit, formateur-consultant indépendant en permaculture, un temps maraîcher bio et paysagiste, aujourd'hui vigneron et coordonnateur du programme Vignes en transition.

Yan Parent, fondateur de Natura-lien, co-fondateur Cultures d'Avenir, designer/consultant en permaculture, animateur « transition économique/écologique/sociale ».

QUI L'ORGANISE ?

L'association Humus Pays d'Oc communique et héberge les informations concernant cette formation sur son site internet.

L'organisme de support administratif, financier et juridique de cette formation est la coopérative d'activités et d'emplois ARIAC.

ARIAC est enregistrée comme organisme de formation sous le n°91340487034 et est référencée dans le Datadock sous le N° 0012691

SIRET : 434 228 193 00042 - Code APE : 7112B

Numéro Carif-Oref : 1118195

Certification qualité en cours

Contact des entrepreneurs d'ARIAC organisant ce CCP :

- Par mail : ROUSSELLE Emilie à contact@humuspaysdoc.fr
- Par téléphone : FLEITH Clément au 06 32 98 78 62

TARIFS

Financements personnels : 710 € la formation de 15 jours dont 2 jours de pause. Tarif incluant les frais pédagogiques, repas et place de camping.

Financements professionnels :

Les Cours Certifié de Permaculture ne peuvent pas être financés via le Compte Personnel de Formation, car cette certification ne figure pas dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Frais pédagogiques : 1176 € net de taxes pour les financements professionnels.

Nous demandons une participation stagiaire (obligatoire)*, supplémentaire au financement professionnel quel qu'il soit, de 150 €, à envoyer avec le bulletin d'inscription (voir conditions générales de vente).

Si vous êtes demandeur d'emploi, cette formation peut être financée via une Aide Individuelle à la Formation (AIF). Prenez RDV avec votre conseiller Pôle Emploi et convainquez-le que cette formation entre bien dans votre projet professionnel.

Si vous êtes salarié, vous pouvez vous diriger vers le service RH ou formation de votre entreprise / association. Si votre projet s'inscrit dans le Plan de Formation de votre organisme, votre Cours Certifié de Permaculture pourra être totalement pris en charge. Parlez-en à votre Direction ou aux Représentants du Personnel, et essayez de les convaincre du bien-fondé de votre projet. Contactez-nous pour que nous vous fournissions tous les documents demandés par votre organisme.

*** Cette participation correspond aux frais de restauration et de charges d'utilisation du lieu de formation. Le règlement de cette participation est demandé avant l'entrée en formation et est nécessaire pour valider votre inscription.**

INFORMATIONS UTILES (durée, lieu, hébergement, repas, etc.)

Durée prévue de l'action de formation : 15 jours dont deux jours de pause (84h de formation)

Dates :

Début : samedi 12 juin 2021 (possibilité d'arriver à partir de vendredi 11 juin à 16h)

Fin : samedi 26 juin 2021

Jours de pause : mercredi 16 et lundi 21 juin 2021

Lieu de réalisation : Site expérimental d'architecture de Cantercel, 34520 La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries

Un document précisant l'accès à Cantercel, consignes de sécurité et de vie sur le lieu, règlement intérieur et d'autres informations concernant les services de proximité vous sera envoyé avant la formation.

Nombre total de stagiaires prévus : 35 maximum

Condition de participation : les CCP sont ouverts et accessibles à tous, aucune connaissance ni formation préalable n'est nécessaire.

Modalités d'évaluation des résultats : Un travail de « design » réalisé en groupes tout au long du stage et intégrant l'ensemble des thématiques abordées lors de la formation sera présenté à l'issue de la formation.

Hébergement

L'hébergement se fera en tentes sur le site, à l'ombre des arbres. Le site a aussi la capacité d'accueillir d'autres moyens d'hébergement type véhicule dortoir (caravanes, camions, vans...). Des toilettes, douches et coins lavabos sont disponibles sur place. Les participants peuvent faire le choix d'aller dans un des gîtes sur le site de Cantercel ou dans des locations avoisinantes, à leur charge. Pour louer un gîte : <http://www.cantercel.com/>

Nourriture

Nous vous proposons une nourriture bio et de saison avec un maximum de produits locaux.

Pour le petit déjeuner : pain, confiture, thé et café seront à votre disposition.

Pour le déjeuner et le dîner : les repas seront sur une base végétarienne principalement, de la viande sera proposée ponctuellement. Ils seront parfois sans gluten et/ou sans lactose.

Les participants sont invités à apporter de la nourriture d'appoint, des spécialités à partager...

Nos cuisinier-ères seront vigilant-e-s quant à vos éventuelles allergies alimentaires et vous informeront de la présence des aliments qui vous posent souci dans les plats concernés.

Cependant, dans le cas de régimes alimentaires spécifiques (sans gluten, sans lactose, végétarien, etc.), il se peut que certains plats ne vous correspondent pas. Les cuisinier-ères, qui cuisinent pour un groupe important, ne pourront pas prendre en compte les régimes de chacun. Merci donc d'accueillir avec bienveillance ce qui nous sera cuisiné avec soin, et de bien vouloir apporter votre nourriture complémentaire si les préparations ne vous conviennent pas.

Merci à chacun d'amener ses propres couverts, verres, assiettes et d'en être responsable durant toute la durée de la formation (vaisselle, etc.).

Moyens logistiques

Sur le lieu de cette formation, vous aurez à votre disposition des prises électriques et l'accès à Internet .

INSCRIPTIONS / QUESTIONS

Pour toute autre information ou question, n'hésitez pas à contacter :

- Par mail : ROUSSELLE Emilie à contact@humuspaysdoc.fr
- Par téléphone : FLEITH Clément au 06 32 98 78 62

Pour vous inscrire, veuillez envoyer par courrier postal le bulletin d'inscription au Cours Certifié de Permaculture (téléchargeable sur le site Humus Pays d'Oc) accompagné du chèque de 150€, à l'adresse indiquée sur le bulletin.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Personnes en auto-financement :

Votre inscription à la formation est effective à la date de réception de votre courrier d'inscription accompagné du chèque de caution. Un mail de confirmation accusant réception de votre inscription vous sera envoyé au plus tard une semaine après réception de votre courrier.

Personnes bénéficiant d'un financement professionnel :

En cas de financement par un organisme ou entreprise, votre inscription à la formation est effective dès lors que la convention de formation est signée par les deux parties (organisme/entreprise et ARIAC) ET après réception de votre courrier d'inscription accompagné du chèque de paiement de la participation stagiaire.

En cas de financement par Pôle Emploi dans le cadre d'une AIF, votre inscription à la formation est effective dès lors que le devis est accepté par Pôle Emploi ET après réception de votre courrier d'inscription accompagné du chèque de paiement de la participation stagiaire.

Pour toutes les personnes :

A compter de la date de confirmation de votre inscription, le stagiaire a un délai de 5 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation : le chèque de caution ou de paiement sera intégralement restitué au stagiaire.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat entre l'organisme de formation ARIAC et le stagiaire est résilié selon les modalités financières suivantes :

- si l'annulation est du fait de l'organisme de formation, celui-ci s'engage à rembourser le stagiaire pour la formation non assurée ou à lui proposer une autre date de formation.
- si l'annulation est du fait du stagiaire sans raison valable sur la base de justificatifs, ARIAC conserve les paiements.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié.

Remarque : votre chèque de caution ne sera pas encaissé avant juin 2021.